



COURSES DU ROCK'N'ROLL MARATHON SERIES

CONTRAT DU COUREUR

IRIS Mondial est une organisation sans but lucratif qui a pour mission d'améliorer la santé visuelle des personnes vulnérables dans les pays en voie de développement en leur donnant accès à des services ophtalmologiques préventifs et curatifs de qualité, et ainsi améliorer leurs conditions d'existence.

Entre : IRIS Mondial,
ci-après nommé « l'organisme de bienfaisance »

Et : Le coureur participant à l'une des courses du Rock'n'Roll Marathon Series au profit d'IRIS Mondial,
ci-après nommé « le partenaire »

La présente atteste que le coureur-participant doit organiser une collecte de fonds pour l'organisme de bienfaisance.

Durée de l'entente : 16 avril 2018 au 24 septembre 2018

Il est entendu que le partenaire s'engage à :

1. ENGAGEMENTS

- Étant donné qu'IRIS Mondial permet au participant de s'inscrire en son nom à l'une des courses de l'événement Rock'n'Roll Marathon Series du 22 et 23 septembre prochain, le participant doit s'engager à créer une page de collecte de fonds et à amasser, d'ici au 20 septembre 2018, au minimum le montant d'argent ci-dessous conformément à la course à laquelle il s'inscrira. Le montant de la collecte inclut les frais d'inscription. Veuillez svp cocher la case appropriée :
 - 5 km : 125\$
 - 10km : 155\$
 - Demi-marathon : 170\$
 - Marathon : 195\$
- Le lien spécifique permettant au participant de s'inscrire sans frais à l'une des courses, à la suite de la réception de ce contrat signé, sera utilisable uniquement pour une inscription.
- Un reçu d'impôt sera émis automatiquement par courriel pour chaque don de 3\$ effectué directement sur la plateforme Canadon.
- L'organisme de bienfaisance ne peut en aucun cas être tenu responsable par le partenaire ou d'un tiers lié à ce projet, de tout préjudice, perte, coût et/ou dépense subis ou de tout autre dommage, qu'il soit direct, indirect, accessoire ou exceptionnel.

2. ÉTHIQUE

- À souscrire à la mission et aux valeurs d'IRIS Mondial et à respecter tous principes auxquels l'organisme adhère ;
- À agir sans aucune discrimination envers les bénéficiaires, bénévoles et membres d'IRIS Mondial, quant à la langue, le sexe, la religion, l'appartenance ethnique, l'âge, la condition sociale, ou sous quelque forme qu'elle soit ;
- Protéger et dissocier l'organisme de bienfaisance de tout événement malencontreux qui pourrait survenir pendant le processus de collecte de fonds ou découlant des suites de cette dernière ;
- Véhiculer d'une façon conforme à la présente entente sa contribution à l'organisme de bienfaisance dans ses relations avec les médias et sa sollicitation.

IRIS Mondial

LE PARTENAIRE

Catherine Rioux

Nom du représentant (en lettres moulées)

Nom (en lettres moulées)

Signature du représentant

Signé le 17 avril 2018

Signé le _____
Signature